

## **POULAILLON**

Société Anonyme au capital de 5 111 119 euros  
Siège social : 8 rue du Luxembourg  
68310 WITTELSHEIM  
493 311 435 RCS MULHOUSE

### **AVIS DE CONVOCATION** **À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Les actionnaires de la société **POULAILLON** sont avisés qu'une assemblée générale mixte se tiendra le **25 mars 2025 à 18h00** au **15 rue des Pays Bas – 68310 Wittelsheim**, afin de délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

#### **PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 25 MARS 2025**

- Présentation du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe du conseil, d'administration, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et de la Déclaration de Performance Extra-Financière,
- Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration en application de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce contenu dans une section spécifique du rapport de gestion,
- Présentation du rapport du conseil d'administration comportant l'exposé des motifs du texte des projets de résolutions soumises aux actionnaires,
- Présentation des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de la Société,

#### **DECISIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Quitus au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 - Distribution de dividendes,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jules NESCI et nomination de Monsieur Tom NESCI en remplacement,
- Non-renouvellement du mandat de premier commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean FOLTZER,
- Non-renouvellement du mandat de premier commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX REVISEURS,
- Nomination de l'organisme tiers indépendant appelé à certifier le rapport de durabilité de la société,
- Autorisation à consentir au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,

#### **DECISIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Autorisation à consentir au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
  - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.
-

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce, tout actionnaire doit justifier du droit de participer à l'assemblée générale par l'inscription en compte des titres à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il est non résident en application de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **21 mars 2025** à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription en compte des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constatée par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, et annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation doit être également délivrée par son intermédiaire financier à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

A défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner procuration à un autre actionnaire, à son conjoint ou partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité, ou par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce). Ainsi, l'actionnaire devra adresser à Uptevia une procuration écrite et signée indiquant son nom, prénom et adresse ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.;
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire (la formule de procuration sera alors utilisée par le Président de l'Assemblée Générale pour approuver les projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration) ;
- utiliser et faire parvenir à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 et R.22-10-24 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante **ct-mandataires-assemblees@uptevia.com** en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Uptevia pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte titres) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué .

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique résultant d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire de vote à distance, à l'adresse électronique suivante **ct-mandataires-assemblees@uptevia.com** en précisant leur nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom et prénom du mandataire désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier) à **Uptevia, Service Assemblées Générales, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.**

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard trois jours avant la date de tenue de l'assemblée générale pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et / ou traitée.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, soit le **21 mars 2025**, à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance ou le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie le transfert de propriété à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Les formulaires de procuration et de vote par correspondance sont adressés automatiquement aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré par courrier postal.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents qui doivent être communiqués à cette assemblée générale, seront mis à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de **POULAILLON** ou sur le site internet de la société <https://www.poulaillon.fr/investisseurs/> ou transmis sur simple demande adressée à Uptevia.

Pour les propriétaires d'actions au porteur, les formulaires de procuration et de vote par correspondance leurs seront adressés sur demande réceptionnée par lettre recommandée avec avis de réception par **Uptevia, Service Assemblées Générales, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex** au plus tard six jours avant la date de l'assemblée.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez **Uptevia, Service Assemblées Générales, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex** au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée, sauf disposition contraire des statuts.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **POULAILLON**

Société Anonyme au capital de 5 111 119,00 euros

Siège social : 8 rue du Luxembourg

68310 WITTELSHEIM

493 311 435 RCS MULHOUSE

---

### **ORDRE DU JOUR ET TEXTE DES RESOLUTIONS**

#### **PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 25 MARS 2025**

##### **PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE MIXTE DU 25 MARS 2025**

- Présentation du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du Groupe du conseil, d'administration, des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et de la Déclaration de Performance Extra-Financière,
- Présentation du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration en application de l'article L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce contenu dans une section spécifique du rapport de gestion,
- Présentation du rapport du conseil d'administration comportant l'exposé des motifs du texte des projets de résolutions soumises aux actionnaires,
- Présentation des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes de la Société,

1

##### **DECISIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Quidus au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024 - Distribution de dividendes,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024,
- Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jules NESCI et nomination de Monsieur Tom NESCI en remplacement,
- Non-renouvellement du mandat de premier commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Jean FOLTZER,
- Non-renouvellement du mandat de premier commissaire aux comptes suppléant de la société AUDITEX REVISEURS,
- Nomination de l'organisme tiers indépendant appelé à certifier le rapport de durabilité de la société,
- Autorisation à consentir au conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,

## DECISIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Autorisation à consentir au conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions,
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### PREMIERE RESOLUTION

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024,

**approuve** les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 2 423 592,41 euros,

**prend acte** que les comptes sociaux de l'exercice écoulé comprennent une somme de 152 747,00 euros, non déductibles fiscalement, au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts et que l'impôt correspondant s'élève à 38 339,00 euros (taux de 25,1 % intégrant la contribution sociale).

2

### DEUXIEME RESOLUTION

*(Quitus au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux membres du Conseil d'administration pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice écoulé)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède,

**donne** quitus de l'exécution de leur mandat au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Délégués et aux membres du Conseil d'administration, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

### **TROISIEME RESOLUTION**

#### ***(Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élève à la somme de 2 423 592,41 euros,

**décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 de la manière suivante :

**Résultat de l'exercice** : ..... 2 423 592,41 €

**Affectation :**

Autres réserves : ..... 1 500 000,00 €

Dividendes (soit 0,08 € par action (pour 5.111.119 actions)) : ..... 408 889,52 €

Report à nouveau : ..... 514 702,89 €

**Total** : ..... 2 423 592,41 €

Le paiement des dividendes sera effectué le 9 avril 2025.

**prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents, du montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de quarante pour cent (40%) mentionné au 2° du 3 de l'article 158 dudit code, ainsi que de celui des revenus distribués non éligibles à cet abattement :

3

	Dividendes mis en distribution	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts
Exercice clos le 30 septembre 2023	306 667,14 €	306 667,14 €	Néant
Exercice clos le 30 septembre 2022	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 30 septembre 2021	Néant	Néant	Néant

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

***(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du groupe du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024,

**approuve** les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

***(Examen des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du code de commerce)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,

**approuve** les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

4

#### **SIXIEME RESOLUTION**

***(Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jules NESCI et nomination de Monsieur Tom NESCI en remplacement)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

prenant acte que le mandat d'administrateur de Monsieur Jules NESCI arrive à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale,

**décide de ne pas renouveler** le mandat d'administrateur de Monsieur Jules NESCI, né le 24 octobre 2000 à Mulhouse et résidant au 12 Rue de la Montagne, 68720 Hochstatt.

En remplacement, l'Assemblée Générale **décide** de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société :

- **Tom NESCI**, né le 25 juin 2002 à MULHOUSE, de nationalité française et demeurant 149, Rue de la Pompe à 75116 PARIS,

pour une durée de six (6) années prenant effet à l'issue de la présente Assemblée Générale et venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 septembre 2030 qui se tiendra en 2031,

**prend acte** que Monsieur Tom NESCI a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait les fonctions d'administrateur de la Société et déclaré satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de son mandat.

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

***(Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de Monsieur Jean FOLTZER)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

**Prend acte** que le mandat de Monsieur Jean FOLTZER, premier Commissaire aux Comptes titulaire de la Société arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

**Décide** de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Jean FOLTZER, la Société ayant déjà nommé deux co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

5

#### **HUITIEME RESOLUTION**

***(Non-renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de la société AUDITEX REVISEURS)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration,

**Prend acte** que le mandat de la société AUDITEX REVISEURS, premier Commissaire aux Comptes suppléant de la Société arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale.

**Décide** de ne pas renouveler le mandat de la société AUDITEX REVISEURS, la Société ayant déjà nommé deux co-commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

***(Nomination de l'organisme tiers indépendant appelé à certifier le rapport de durabilité de la Société)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

conformément aux articles L. 821-40 et L. 822-17, alinéa 1 du Code de commerce,

sur proposition du conseil d'administration,

**prend acte** que la Société sera concernée par l'obligation de publier à compter de l'exercice clos le 30 septembre 2025 un rapport de durabilité, qui devra être certifié par un commissaire aux comptes ou un organisme tiers indépendant désigné par l'assemblée générale des actionnaires,

**décide** de nommer en qualité d'organisme tiers indépendant en charge de certifier le rapport de durabilité de la Société :

Le cabinet AFIGEC (RCS Nanterre 324 021 542), située au 26 28 Rue Marius AUFAN – 92300 Levallois Perret, représentée par Monsieur Jérôme REBISCOUL.

Pour une durée de trois (3) exercices, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appeler à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2027 et devant se tenir au cours de l'année 2028.

**Prend acte** que le cabinet AFIGEC a déclaré par avance accepter les fonctions de commissaire aux comptes en charge de certifier le rapport de durabilité de la Société et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ces fonctions.

**Prend acte** que le mandat du cabinet AFIGEC en qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) expirera à l'issue de la présente assemblée générale.

6

### **DIXIEME RESOLUTION**

***(Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

**autorise** le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions législatives et réglementaires applicables au moment de son intervention, et notamment dans le respect des conditions et obligations de l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour

une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à acquérir ou faire acquérir en une ou plusieurs fois aux époques qu'il appréciera des actions de la Société en vue:

1. d'annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions,
2. de satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées,
3. d'assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, et dans le respect des pratiques de marché admises par cette dernière,
4. de satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété,
5. de conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport,

ou plus généralement, de réaliser toutes opérations ne faisant pas expressément l'objet d'une interdiction légale notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers,

**décide**, que les achats, cessions, transferts ou échanges des actions pourront être effectués et payés par tous moyens et notamment par l'utilisation de produits dérivés, en une ou plusieurs fois, dans le respect de la réglementation boursière applicable et des pratiques de marché admises publiées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré ou par bloc, et à tout moment, y compris en période d'offre publique,

**décide** que le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées en vertu de la présente résolution ne pourra, à aucun moment, excéder 10% du nombre total d'actions composant le capital social et existant à la date de ces achats, étant précisé que lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,

**décide** que le nombre d'actions susceptibles d'être achetées en vertu de la présente autorisation en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, ne pourra excéder 5% du capital social existant à la date de ces achats

**décide** de fixer le prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) à quinze (15) euros, dans la limite d'un montant maximum global (hors frais et commissions) susceptible d'être payé par la Société pour l'acquisition ses propres actions dans le cadre de la présente autorisation de trois cent mille (300.000) euros ; étant précisé que ce prix unitaire maximum d'achat par action (hors frais et commissions) pourra, le cas échéant, faire l'objet

d'ajustements afin de tenir compte des opérations sur le capital (notamment en cas d'incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement d'actions) qui interviendraient pendant la durée de validité de la présente autorisation,

**donne** tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités, passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous contrats de liquidité, tous accords en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, affecter ou réaffecter les actions acquises aux différentes finalités, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation,

**décide** que la présente autorisation, rend caduque à compter de cette date, 00h00 (heures de Paris) et remplace l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2024 sous sa sixième résolution.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

### ONZIEME RESOLUTION

*(Autorisation à consentir au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues dans le cadre de l'autorisation de rachat de ses propres actions)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

sous condition suspensive de l'adoption de la dixième résolution ci-dessus,

**autorise** le Conseil d'administration conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la présente Assemblée Générale, à annuler sans autres formalités, en une ou plusieurs fois, dans la limite maximum de 10% du montant du capital social existant à la date de l'Assemblée Générale, par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre de toute autorisation donnée par l'Assemblée Générale en application de l'article L.22-10-62 du Code de commerce et à procéder, à due concurrence, à une réduction du capital social,

**décide** que l'excédent éventuel du prix d'achat des actions sur leur valeur nominale sera imputé sur tous postes de réserves et primes disponibles, y compris sur la réserve légale, sous réserve que celle-ci ne devienne pas inférieure à 10% du capital de la Société,

**confère** tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités ou déclarations en vue de rendre définitive les réductions de capital qui pourraient être réalisées en vertu de la présente autorisation et à l'effet de modifier en conséquence les statuts de la Société,

**décide** que la présente autorisation, rend caduque et remplace l'autorisation antérieure de même nature consentie par l'assemblée générale des actionnaires du 26 mars 2024 sous sa septième résolution,

**fixe** à dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée générale la durée de validité de la présente autorisation.

### **DOUZIEME RESOLUTION**

***(Délégation à consentir au Conseil d'administration en vue d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires)***

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

conformément à l'article L.225-65 alinéa 2 du Code de commerce,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

**délègue** au Conseil d'administration la compétence d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.

**décide** que la présente délégation prive d'effet, le cas échéant pour sa partie non utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet.

## DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

### TREIZIEME RESOLUTION

*(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

**donne** tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.



RAPPORT DE GESTION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SUR LES  
COMPTES SOCIAUX ET LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 septembre 2024

---

POULLAILLON

**POULAILLON**  
**Société Anonyme à Conseil d'administration**  
**Au capital de 5 111 119 euros**  
**Siège social : 8, rue du Luxembourg**  
**68310 Wittelsheim**  
**493 311 435 R.C.S. Mulhouse**  
**(la « Société »)**

---

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale (l'« *Assemblée générale* ») afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la Société et du groupe (le « *Groupe* ») durant l'exercice clos le 30 septembre 2024, de soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice, et d'affecter le résultat de l'exercice social clos le 30 septembre 2024.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui sont tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

---

## SOMMAIRE

---

2

---

1. Situation et évolution de l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice écoulé - Progrès réalisés et difficultés rencontrées
2. Présentation des comptes sociaux annuels et consolidés
3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la Société et du Groupe
4. Evènements importants intervenus sur la période courue de la date de clôture de l'exercice jusqu'à la date du rapport pour la Société et le Groupe
5. Activité et résultats de la Société, ses filiales et les sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité
6. Activité en matière de recherche et développement pour la Société et le Groupe
7. Mention de l'existence des succursales – établissements secondaires
8. Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe
9. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société et le Groupe sont confrontés
10. Prise de participation significative et prise de contrôle
11. Aliénation d'actions en vue de mettre fin à des participations croisées
12. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions (art. L.225-211 du code de commerce)
13. Autocontrôle
14. Identité des titulaires de participations significatives (art. L.233-7 et L. 233-13 du code de commerce)
15. Participation des salariés au capital de l'entreprise au dernier jour de l'exercice (art. L.225-102 du code de commerce)

16. Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions
17. Informations fiscales
18. Délai de paiement des clients et fournisseurs (art. L.441-14 du code de commerce)
19. Prêts interentreprises (art. L.511-6, 3bis al 2 du code monétaire et financier)
20. Opérations réalisées par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou les personnes qui leur sont étroitement liées (état récapitulatif)
21. Informations sur les risques de marché
22. Informations de nature extra financière
23. Informations sur le gouvernement d'entreprise
24. Conventions règlementées
25. Mandats des Commissaires aux comptes

**Tous les chiffres sont exprimés en millier d'euros (k€), sauf mention contraire.**

## 1. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE – PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

---

### EVOLUTION DES RESULTATS

- Le Groupe POULAILLON a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 116 688 k€ en progression de 8,3 % par rapport au chiffre d'affaires consolidé atteint au 30 septembre 2023 qui s'élevait à 107 736 k€.
- POULAILLON SA, société mère du Groupe, a réalisé un chiffre d'affaires de 6 418 k€, en progression de 6,8 % par rapport au chiffre d'affaires réalisé au 30 septembre 2023 qui s'élevait à 6 009 k€.

### LES POINTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 septembre 2024 a été particulièrement marqué par :

- L'ouverture et la rénovation de points de vente du Groupe animés par la filiale AU MOULIN POULAILLON, portant le nombre de points de vente à 66 au 30 septembre 2024, dont 11 en franchise.
- Le Groupe Poulailon maintient le cap avec un chiffre d'affaires annuel en ligne avec ses attentes, voire au-delà. Malgré l'impact de la hausse du coût des matières premières et les nécessaires répercussions sur les prix de vente, le Groupe poursuit le développement de ses activités. Le pôle professionnels est porté par le marché du snacking, le pôle réseau de magasins est dynamisé par de nouvelles ouvertures, et l'eau minérale trouve chaque jour de nouveaux clients sur fond de « scandale des eaux minérales ». Le Groupe continue à mettre en place tous les moyens nécessaires au développement de ses activités.
- Le suivi régulier des coûts des matières premières, de l'énergie et des principaux postes de charges, pour permettre le maintien à un niveau de marge équivalent et la qualité des matières premières.

**Que nous complétons par les évènements suivants :**

### **Disparition de Marie France Poulailon, Directrice générale déléguée et co-fondatrice du Groupe**

Marie France Poulailon, Directrice générale déléguée et co-fondatrice, avec son mari Paul du Groupe Poulailon, s'est éteinte le 16 août dernier.

Née à Andelnans (90), Marie France Grosjean rencontre dans l'Isère un jeune boulanger du nom de Paul Poulailon. Le couple se marie en 1971 et s'installe à Mulhouse. Deux ans après, Marie France et Paul Poulailon créent leur première boulangerie à Mulhouse Dornach et la fameuse Moricette® qui fait aujourd'hui encore le succès du Groupe....

Travailleuse et toujours souriante, inspiratrice du Groupe, Marie France Poulailon possédait des talents de chef d'entreprise unanimement salués.

Toutes celles et ceux qui ont l'ont connue se souviendront de sa gentillesse infinie, de sa bienveillance sans égale, de sa joie de vivre à toute épreuve, et de son courage qui force le respect et l'admiration.

## **Impact sur la gestion de la société**

L'inflation découlant des perturbations européennes voire mondiales affecte toujours les ratios d'achats et de consommations des filiales qui n'ont retrouvé que partiellement la position initiale souhaitée par le Groupe.

La hausse des prix reste une réalité ce qui comprend le coût des matières premières et des emballages qui n'ont pas retrouvé leur niveau de marge.

Le coût de l'énergie qui au courant de l'exercice marque une hausse significative, qui à l'échelle du Groupe est de plus de 35 %, a été renégocié au courant du mois d'octobre 2024. Il reprendra à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, le niveau de prix d'avant la hausse. Ce nouveau contrat signé permettra au Groupe de bénéficier de tarifs permettant de maîtriser à consommation iso le coût de l'énergie électrique au niveau de l'exercice 2023.

L'objectif du Groupe est de toujours pouvoir proposer à la clientèle BtoC et BtoB l'ensemble des produits de la gamme POULLAILLON, sans rupture, ni baisse de la qualité, ceci afin de préserver l'image de la marque ainsi que la réputation du Groupe.

### **Pôle Vente auprès de la GMS et des professionnels :**

L'offre auprès de la clientèle GMS et professionnels reçoit toujours un accueil positif, marquée par une hausse de référencement et de chiffre d'affaires. Les événements marquants de l'exercice se résument comme suit :

#### **• De nouveaux investissements**

Des investissements ont été engagés, notamment sur des outils de conditionnement, afin d'améliorer et d'automatiser certains process de production jusque-là réalisés de manière manuelle par des opérateurs exposés à des facteurs de pénibilité. Le Groupe a fait ainsi l'acquisition de nouvelles lignes d'emballages entièrement automatisées qui seront mises en place au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2025 sur le site de Wittelsheim. Également, des cobots de palettisation (robots avec intervention humaine) ont été positionnés en fin de lignes à Wittelsheim et Saint Vit. Cette automatisation des process permet d'augmenter la productivité tout en améliorant l'ergonomie et en réduisant la pénibilité aux postes de travail.

La tête de ligne « pain » a été remplacée sur le site de Saint Vit (25) par une machine plus efficace en termes de consommation de matière première et d'énergie, elle offre également une plus grande régularité dans la fabrication des pains. Le site de Wittelsheim (68) a acquis une nouvelle ligne d'emballage « ensacheuse » pour les Moricettes® et petits pains de table, offrant ainsi de nouvelles perspectives de marché.

#### **• Développement de la gamme traiteur en GMS**

Les clients grands comptes, notamment ceux de la grande distribution, ont plébiscité la gamme de produits traiteur du Groupe pour la période des Fêtes. Le Groupe prévoit de nouvelles commandes sur des marchés qui ont toujours le vent en poupe comme celui du sandwich frais emballé ainsi que celui des produits traiteurs apéritifs.

#### **• De nouveaux référencements en Allemagne**

Pour une chaîne de supermarchés avec notamment la Moricette®, la Mini Moricette® et du pain de tradition française.

• **Développement des affaires avec un acteur majeur des produits surgelés**

Avec la mise en place d'un contrat d'approvisionnement à la fin de l'année 2023. Le contrat porte sur 3 produits phares qui sont vendus sous la marque du client, en emballé surgelé, dont la fameuse Moricette® proposée en lot.

• **Poulaillon s'engage sur les conditions d'élevage des porcs**

Le Groupe Poulaillon fait partie des premières entreprises du secteur à s'être engagé à respecter les critères du Pig Minimum Standards (PMS) pour la totalité de ses approvisionnements en viande de porcs, d'ici 2030. Le PMS est une demande portée par l'association L214 et soutenue par plusieurs associations de protection animale en France et en Europe. Le Groupe avait déjà pris des engagements sur l'approvisionnement d'œufs de ponte au sol et la viande de poulets.

• **Salon du Sandwich Snack & Show**

L'équipe commerciale Poulaillon était présente au salon du Sandwich Snack & Show les 13 et 14 mars derniers à Paris, le rendez-vous annuel incontournable des produits tendances et des nouveaux concepts de restauration rapide. De nombreux contacts ont été pris sur le stand.

**Pôle Réseau de magasins :**

Les périodes des Fêtes de fin d'année et de Pâques ont été particulièrement propices pour l'activité des magasins avec une offre et une communication adaptée qui ont incité les clients à se faire plaisir et à faire plaisir. Les Français étant connus pour se rassembler autour d'un bon repas avec des produits traditionnels et de qualité.

• **Fermeture des magasins de Reims (51), de Lille (59) et de Cora Wittenheim (68)**

Sur décision du Groupe Poulaillon, le bail du point de vente de Reims (51) échu au 23 novembre 2023 n'a pas été renouvelé, le point de vente de Lille (59) a fermé ses portes le 23 février ainsi que celui situé dans le centre commercial de Cora Wittenheim (68) le 31 janvier dernier. Ces magasins n'ont pas rencontré le succès escompté.

• **Cinq points de vente ont ouvert, dont un transfert**

- Le 22 novembre 2023, le magasin franchisé de Dijon centre-ville a été repris en propre par le Groupe, le franchisé souhaitant réaliser une nouvelle ouverture à Dôle et n'exploiter qu'un seul point de vente.
- Le 09 décembre 2023, un tout nouveau Moulin Poulaillon a ouvert ses portes à Delle (90), d'une superficie de 400 m<sup>2</sup>. Muni d'un drive, il est ouvert 7 jours sur 7 avec des horaires étendus.
- Le 15 décembre 2023, un nouveau magasin franchisé de 300 m<sup>2</sup> est inauguré dans la galerie marchande du Leclerc de Dole (39), ceci par l'ancien franchisé de Dijon.
- Le 25 mars 2024, le Moulin Poulaillon d'Andelnans (90) a déménagé du 15 au 1 Route de Montbéliard, après 4 mois de travaux. Plus grand, plus beau, la Boulangerie-Restaurant, munie d'un drive, continue de proposer toutes les spécialités Poulaillon et plusieurs nouveautés sont à découvrir.
- Le 11 juin 2024, un nouveau kiosque s'installe au sein même des ateliers Stellantis de Sochaux à Montbéliard (25), un emplacement qui tient particulièrement à cœur à la famille Poulaillon. Il représente en effet un bel hommage à Jules Grosjean, le papa de Marie France Poulaillon - fondatrice du Groupe aux côtés de son mari Paul - puisqu'il a travaillé sur ce site pendant plus de 30 ans, jusqu'en 1975.

Au 30 septembre 2024, le Groupe compte 66 points de vente : 55 en propre et 11 en franchise.

## **Pôle Source d'eau minérale :**

De nombreux efforts et innovations ont été consentis au cours de l'exercice permettant de renforcer et de dynamiser l'activité du pôle « eau » afin de pouvoir augmenter les référencements et les ventes.

### **• Économique et écologique : Velleminfroy passe au bouchon solide**

La ligne de production a été modifiée pour permettre la mise en place d'un bouchon solide sur toutes les gammes de bouteilles en PET et ce, dès le mois de février 2024. L'objectif étant de se mettre en conformité avec la directive européenne entrée en vigueur en juillet 2024 afin de réduire la pollution plastique. Toutefois, Velleminfroy a souhaité aller au-delà de la simple obligation réglementaire en profitant de cet investissement pour modifier le col de sa bouteille.

Ce qui permettra de réduire la matière première et d'alléger le poids d'une bouteille, soit 4 g environ.

### **• Mise en place d'une cuve de stockage supplémentaire de 120 000 litres**

Lancement des travaux au Centre d'Embouteillage de Velleminfroy pour la mise en place d'une cuve de stockage supplémentaire de 120 000 litres d'eau. Celle-ci s'ajoute à la cuve de 30 000 litres déjà en place. Opérationnelle courant février 2024, elle permet d'utiliser pleinement les capacités de production du site pour répondre à une demande croissante.

### **• Contrôle des eaux minérales**

Le Groupe tient à rassurer tous ses publics. L'eau minérale naturelle de Velleminfroy est conforme à l'arrêté préfectoral autorisant son embouteillage. Comme toutes les eaux minérales conformes à la réglementation, Velleminfroy est un produit unique qui se caractérise par sa pureté originelle. Naturellement pure, avec notamment zéro nitrate, zéro pesticide et selon une analyse récente zéro PFAS (polluants éternels). L'eau minérale de Velleminfroy est puisée à 33 m de profondeur et ne subit aucun traitement de désinfection. Velleminfroy est soumise à une réglementation très stricte, elle est rigoureusement contrôlée et encadrée par les autorités sanitaires qui garantissent sa qualité à chaque étape de la production. Une qualité qui permet à chaque consommateur de profiter de sa richesse en minéraux essentiels, comme le calcium et le magnésium et qui offre de nouvelles opportunités de marchés à la marque.

### **• Lancement de Velleminfroy en Marque De Distributeur (MDD)**

Un acteur majeur de la grande distribution regroupant plus de 1 700 points de vente en France a référencé nationalement Velleminfroy en marque de distributeur « eau magnésienne » depuis début avril auprès des 70 présents dans le Grand Est.

### **• Un nouveau référencement majeur dans le secteur Bio**

Velleminfroy est désormais référencée chez un des plus importants grossistes en produits alimentaires biologiques au niveau national.

### **• Direction l'export pour Velleminfroy**

À l'export, l'eau minérale de Velleminfroy connaît un succès grandissant notamment en Australie. Un deuxième importateur australien a passé une importante commande en bouteilles PET et verre Vintage. Un 4ème importateur est désormais présent en Chine. Des échantillons ont été envoyés en Espagne, en Estonie, au Danemark et au Koweït, avec des contacts très prometteurs. À noter également une importante première commande d'un importateur américain pour une chaîne de magasins au Texas (Etats-Unis d'Amérique), en Velleminfroy bouteilles PET et verre Vintage.

### **• Présence aux salons incontournables**

La marque et ses équipes étaient présentes sur plusieurs salons incontournables comme Gourmet Sélection à Paris en septembre dernier, le SIAL (Salon International de l'Alimentation) à Paris en octobre, le SITV (Salon International du Tourisme et des Voyages) à Colmar en novembre, ou encore le SIRHA (Salon International de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Alimentation) du 19 au 23 janvier 2024 à Lyon.

## 2. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET CONSOLIDES

---

---

POULAILLON SA dispose de plusieurs sources de revenus :

- Les prestations de services auprès de ses filiales,
- Les redevances d'utilisation de marque,
- Les redevances de franchises,
- Les revenus des filiales.

Le chiffre d'affaires s'est ainsi élevé à 6 418 k€ au cours de l'exercice et est en progression par rapport à l'exercice précédent (6,8 %).

POULAILLON SA tient un rôle de holding animatrice du Groupe. Les effectifs de POULAILLON SA sont de 46 personnes.

### Méthodes et règles comptables

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

**Pour la présentation des comptes sociaux annuels et consolidés, nous vous renvoyons au point 8.**

## 3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

---

---

Le pôle « réseau de magasins » garde un objectif d'ouverture et d'accroissement de son nombre de point de vente identique aux exercices précédents, tout en maintenant un haut niveau de prestation à la clientèle. Plusieurs ouvertures sont confirmées à date.

En parallèle, sont toujours étudiées des opportunités de marché et d'emplacement afin de pouvoir étendre le réseau de magasin par des emplacements stratégiques pour le Groupe.

Le Groupe sera à nouveau présent sur des salons professionnels de la restauration hors domicile, ce qui est toujours l'occasion idéale pour faire connaître la marque POULAILLON® et sa gamme de produits, et de nouer de nouveaux contacts commerciaux.

Des efforts sont toujours déployés à l'international, tant en Europe que dans le Monde entier (Amérique du Nord, Asie, Moyen-Orient). Les contacts se multiplient et restent constants avec les interlocuteurs de la Société, l'objectif étant de pouvoir contractualiser des accords pour augmenter et pérenniser les volumes de ventes à l'export.

Le Groupe continue ses travaux en matière de recherche et développement, afin de rester au plus proche des besoins des consommateurs. Le Groupe continue de porter son effort d'innovation pour enrichir ses gammes avec de nouvelles recettes en veillant à leur qualité gustative et nutritionnelle dans un contexte de sécurité alimentaire auquel contribuent notamment les équipes Achats et Qualité. En parallèle, le Groupe produit également ses meilleurs efforts afin de pouvoir maîtriser l'inflation des matières premières.

#### **4. EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS SUR LA PERIODE COURUE DE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE JUSQU'A LA DATE DU RAPPORT POUR LA SOCIETE ET LE GROUPE**

---

---

##### **Pôle Réseau**

###### **• Fermeture des magasins de Obernai (67)**

Les deux magasins de OBERNAI (67) ne sont plus exploités sous l'enseigne « Poulaillon » depuis le 31 décembre 2024. Ils étaient confiés en franchise à un même exploitant, l'un en centre commercial et l'autre au centre-ville. Le concept du Groupe n'ayant pas été respecté et le franchisé ne souhaitant pas céder les points de vente au Groupe, il a été fait le choix de retirer l'enseigne.

###### **• Ouverture d'un point de vente à l'aéroport de Bâle-Mulhouse (68)**

Le 23 novembre 2024, le 67ème point de vente Poulaillon a été inauguré dans le hall de départ de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse (68), un emplacement stratégique pour le Groupe et pour les voyageurs. Ouvert en franchise avec un acteur majeur de la restauration en Travel Retail, ce nouveau point de vente propose aux passagers des produits locaux notamment, qui font la réputation de la Maison Poulaillon depuis plus de 50 ans, dont la fameuse Moricette®. Un point de vente dont le projet architectural s'étend sur près de 200 m<sup>2</sup>, véritable symbole d'une entreprise familiale locale faisant la fierté de sa région.

##### **Pôle Vente auprès de la GMS et des professionnels**

À l'export, mise en place d'une nouvelle référence de demi-baguette française précuite surgelée en sachet pour le marché de détail Est-Américain. Sur le marché français, de nouveaux référencements en grande distribution avec le déploiement d'une gamme traiteur apéritif surgelée auprès de 2 nouvelles centrales d'achat régionales totalisant une centaine d'hypermarchés.

9

##### **Pôle Eau minérale**

À la fin de l'année 2024, 2 centrales régionales regroupant plus de 100 hypermarchés ont référencé Velleminfroy en bouteilles PET, eau plate et pétillante. Également, un acteur majeur de la grande distribution regroupant plus de 600 hypermarchés en France va référencer nationalement Velleminfroy en marque de distributeur « eau magnésienne » dès le premier trimestre 2025.

Velleminfroy était à l'honneur le 26 septembre dernier dans le reportage d'Envoyé Spécial sur France 2, consacré à la série de scandales et de révélations dans l'industrie de l'eau minérale. Il a été rappelé que l'eau minérale naturelle de Velleminfroy est conforme à l'arrêté préfectoral autorisant son embouteillage, qu'elle ne subit aucun traitement de désinfection et qu'elle est rigoureusement contrôlée et encadrée par les autorités sanitaires qui garantissent sa qualité à chaque étape de la production. De quoi rassurer les 9 millions de français qui consomment de l'eau en bouteille....

Par ailleurs, aux termes des décisions de l'Associée unique de la société EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY en date du 30 septembre 2024, il a été décidé de réduire la valeur nominale des actions à 1 €, d'augmenter le capital social d'une somme de 6 581 373 € par souscription par compensation de créance de l'Associée unique (POULAILLON SA), pour être porté à 11 581 373 €, puis il a été décidé d'une réduction du capital social d'un montant de 8 081 373 €, pour être ramené à 3 500 000 €.

## **Informations générales complémentaires**

La société filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON (MFP) et notre société tête de Groupe, POULAILLON SA (PSA), ont été en litige, dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires, avec la société qui a donné à bail le site de MORSCHWILLER LE BAS puis de WITTELSHEIM et avec ses associés.

Les litiges entre les parties ont trouvé leur origine dans une promesse de vente consentie par les associés de la société Bailleresse et propriétaire des locaux de MORSCHWILLER LE BAS et de WITTELSHEIM, portant sur les parts sociales de cette société.

La mise en œuvre de la promesse en 2016 et en particulier la levée d'option pour l'acquisition des parts sociales de la société Bailleresse, a fait l'objet d'une longue procédure judiciaire, portant sur la revendication de la propriété de ces parts. Cette procédure a donné lieu à une décision favorable pour le groupe Poulaillon rendue par la Cour d'appel de Colmar le 17 mai 2023. Aux termes de cet arrêt, la cession des titres au profit de Poulaillon SA a été ordonnée à effet rétroactif au 29 juillet 2016. Cet arrêt est exécutoire nonobstant un pourvoi devant la Cour de cassation dont l'examen a été interjeté par la partie adverse.

Par acte sous seing privé du 14 juin 2023, les parties ont régularisé un acte de cession des titres de la société au profit de Poulaillon SA. Cette société a ainsi intégré le périmètre consolidé du Groupe POULAILLON à la clôture de l'exercice précédent celui-ci.

En accord entre la société bailleresse et la société MFP POULAILLON, ces deux sociétés étant dorénavant sous contrôle commun de la tête de Groupe, les procédures en cours relatives aux baux commerciaux ont fait l'objet progressivement d'un retrait du rôle ou d'une radiation. Les provisions et charges à payer relatives à ces litiges ont pu être reprises au cours de l'exercice précédent. L'exercice courant est dans la poursuite de l'activité de gestion immobilière.

Le Groupe POULAILLON ayant estimé avoir subi un préjudice important suite au refus des associés du bailleur d'honorer la levée de la promesse de cession de parts sociales, le Groupe a assigné les anciens associés de la société bailleresse en réparation.

C'est en septembre 2024 que les parties se sont rapprochées en médiation. Les discussions ont abouti le 11 octobre 2024 à la conclusion d'un protocole d'accord qui a permis l'indemnisation et de mettre un terme définitif à l'ensemble des litiges.

Depuis cette date, les parties sont rentrées dans un processus de résolution amiable qui s'est terminé en ce mois de janvier 2025.

Ce dossier est définitivement clos, toutes les procédures étant éteintes ou en voie d'extinction. La propriété du site de Wittelsheim et de l'ancien site de Morschwiller sont à présent définitivement acquises au Groupe Poulaillon suite à la cession des parts sociales du 14 juin 2023.

Le Groupe s'estime rempli de ses droits.

Il n'y a pas d'autres événements postérieurs à signaler.

## 5. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE, SES FILIALES ET LES SOCIETES QU'ELLE CONTROLE PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Les effectifs en équivalent temps plein du Groupe s'élèvent à 1 053 employés au 30 septembre 2024 à comparer à 1 109 personnes au 30 septembre 2023, soit une diminution de – 5,0 %.

Le chiffre d'affaires des principales entités du Groupe a évolué ainsi :

En K€	30/09/2024	30/09/2023	variation
POULAILLON SA	6 418	6 009	6,8%
BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA	62 405	59 145	5,5%
AU MOULIN POULAILLON SARL	68 515	61 624	11,2%
SOURCE DE VELLEMINFROY SARL	2	14	-85,2%
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS	2 857	2 321	23,1%
POULAILLON SAINT-VIT SA	8 333	8 449	-1,4%
FRANCE ET PAUL SARL	1 296	787	64,7%
AUTRES ENTITES ELIMINATIONS ET INTERCOS	(33 138)	(30 613)	8,2%
<b>Total</b>	<b>116 688</b>	<b>107 736</b>	<b>8,3%</b>

Les éliminations intercos portent essentiellement sur les achats de la filiale AU MOULIN POULAILLON SARL à la filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA, et de cette filiale à la filiale POULAILLON SAINT VIT SA.

### INFORMATION SECTORIELLE

#### Par zone géographique

	30/09/2024	30/09/2023
France	115 447	106 508
Départements 67 et 68	70 064	64 368
Autres	45 383	42 140
Hors France	1 241	1 228
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>116 688</b>	<b>107 736</b>

## Par activité

<b>30/09/2024</b>	Secteur réseau	Secteur professionnels	Secteur eau	Secteur Holding	Eliminations	<b>TOTAL</b>
Chiffre d'affaires	69 359	62 053	2 879	495	(18 098)	<b>116 688</b>
<i>Dont ventes externes</i>	<i>69 153</i>	<i>44 310</i>	<i>2 730</i>	<i>495</i>	<i>-</i>	<b>116 688</b>
<i>Dont ventes intra secteurs</i>	<i>206</i>	<i>17 743</i>	<i>149</i>	<i>-</i>	<i>(18 098)</i>	<b>-</b>
Résultat d'exploitation	3 533	2 742	(1 612)	847	-	<b>5 509</b>
Actifs	24 293	41 697	7 112	2 245	-	<b>75 348</b>
Passifs	13 874	25 287	2 355	3 746	-	<b>45 262</b>

<b>30/09/2023</b>	Secteur réseau	Secteur professionnels	Secteur eau	Secteur Holding	Eliminations	<b>TOTAL</b>
Chiffre d'affaires	63 205	58 412	2 343	514	(16 738)	<b>107 736</b>
<i>Dont ventes externes</i>	<i>63 032</i>	<i>41 968</i>	<i>2 222</i>	<i>514</i>	<i>-</i>	<b>107 736</b>
<i>Dont ventes intra secteurs</i>	<i>173</i>	<i>16 444</i>	<i>121</i>	<i>-</i>	<i>(16 738)</i>	<b>-</b>
Résultat d'exploitation	3 421	2 568	(1 750)	789	-	<b>5 028</b>
Actifs	24 773	45 202	7 020	2 483	-	<b>79 477</b>
Passifs	15 359	29 996	2 785	4 549	-	<b>52 689</b>

Les actifs de secteur Eau sont essentiellement des immobilisations corporelles, à savoir le terrain et le bâtiment industriel de Château Grenouille et du site historique, ainsi que la ligne d'embouteillage et les équipements matériels.

## 6. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT POUR LA SOCIETE ET LE GROUPE

Le Groupe continue de porter son effort d'innovation pour enrichir ses gammes avec de nouvelles recettes en veillant à leur qualité gustative et nutritionnelle dans un contexte de sécurité alimentaire auquel contribuent notamment les équipes Achats et Qualité.

L'IFS renouvelée le 29 novembre 2024 pour la société BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON, le 21 juin 2024 pour la société EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY et renouvelée le 5 août 2024 pour POULAILLON SAINT VIT, contribuent à garantir un haut niveau de qualité, ce qui est décrit au point 22.

## 7. MENTION DE L'EXISTENCE DE SUCCURSALES – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

La société POULAILLON SA ne dispose d'aucune succursale.

Le réseau de magasins exploité par notre filiale AU MOULIN POULAILLON, hormis le point de vente sis au 8 Rue du Luxembourg (68310) WITTELSHEIM exploité par la filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON, ainsi que les points de vente pour lesquels des contrats de franchises ont été conclus, dispose à la date de clôture de l'exercice des établissements secondaires suivants se trouvant tous sur le territoire français :

**AU MOULIN POULAILLON / MFP POULAILLON - LISTE DES SUCCURSALES**

DENOMINATION	ADRESSE	CP	VILLE	TYPLOGIE	SIRET
Poulaillon Altkirch	5, rue Givet	68130	Altkirch	Boulangerie	430.201.236.0063
Poulaillon Andelnans	1 route de Montbéliard	90400	Andelnans	Boulangerie	430.201.236.00725
Poulaillon Besançon 1	Route de Châtillon	25480	Ecole Valentin	Atelier	430.201.236.00428
Poulaillon Besançon 2	Centre commercial passage Pasteur - 8, rue Pasteur	25000	Besançon	Atelier	430.201.236.00410
Poulaillon Bessoncourt	C.C. Auchan - Lieu dit Blozier	90160	Bessoncourt	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Bitschwiller	53, rue du Rhin	68620	Bitschwiller les Tharn	Boulangerie	430.201.236.00089
Poulaillon Blotzheim	34, rue du 19 Novembre	68730	Blotzheim	Boulangerie	430.201.236.00451
Poulaillon Burnhaupt	2A Rue du Pont d'Aspach	68520	Burnhaupt le Haut	Boulangerie	430.201.236.00576
Poulaillon Carrefour 1	14, rue de Berne	68110	Illzach	Atelier	430.201.236.00295
Poulaillon Carrefour 2	14, rue de Berne	68110	Illzach	Boulangerie	430.201.236.00105
Poulaillon Cernay	8, Avenue d'Alsace	68700	Cernay	Atelier	430.201.236.00113
Poulaillon Colmar 1	39, rue des Clefs	68000	Colmar	Atelier	430.201.236.00238
Poulaillon Colmar 2	14, rue des Serruriers	68000	Colmar	Atelier	430.201.236.00803
Poulaillon Creutzwald	Centre Leclerc - Zone artisanale	57150	Creutzwald	Atelier	430.201.236.00220
Poulaillon Delle	68, Faubourg de Belfort	90100	DELLE	Boulangerie	430.201.236.00709
Poulaillon Dijon	C.C. de la Toison d'or - Intersection voie Georges Pompidou	21078	Dijon Cedex	Atelier	430.201.236.00469
Poulaillon Dijon La camiline	61, rue de la liberté	21000	Dijon	Atelier	430.201.236.00717
Poulaillon Dôle	C.C. E. Leclerc - Rue Général Bethouard, ZI Portuaire	39100	DOLE	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Duttlenheim	Autoroute A 355	67120	Duttlenheim	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Ensisheim	Allée des Sakuras	68190	Ensisheim	Boulangerie	430.201.236.00675
Poulaillon Epinal	5, rue de la chipote	88000	Epinal	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Hauteepierre	Place André Maurois, C.C. Hauteepierre - local 91	67200	Strasbourg	Self	430.201.236.00626
Poulaillon Haut-Koenigsbourg	Autoroute A35 Aire de Haut Koenigsbourg	67600	Orschwiller	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Hirsingue	Centre commercial Leclerc - 7, rue de Bettendorf	68560	Hirsingue	Boulangerie	430.201.236.00055
Poulaillon Hochstatt	12, rue de Zillisheim	68720	Hochstatt	Boulangerie	430.201.236.00527
Poulaillon Houssen 1	Centre commercial Cora - ZC Buhlfeld	68125	Houssen	Atelier	430.201.236.00246
Poulaillon Houssen 2	Centre commercial Cora - ZC Buhlfeld	68125	Houssen	Boulangerie	430.201.236.00550
Poulaillon Illkirch	C.C. Auchan, local 18, 6 Avenue de Strasbourg	67400	Illkirch	Self	430.201.236.00618
Poulaillon Illzach Z3f	5, rue des trois frontières	68110	Illzach	Boulangerie	430.201.236.00584
Poulaillon Issenheim	Route de Guebwiller	68500	Issenheim	Boulangerie	430.201.236.00139
Poulaillon Kingersheim	169 rue de Richwiller	68260	Kingersheim	Boulangerie	430.201.236.00543
Poulaillon Lampertheim	2, Rue des Mercuriales	67450	Lampertheim	Boulangerie	430.201.236.00691
Poulaillon Metz MUSE	2, rue des Messageries - ZAC de L'amphithéâtre	57000	Metz	Atelier	430.201.236.00493
Poulaillon Mittelbronn	24, Rue de Phalsbourg	57370	Mittelbronn	Boulangerie	430.201.236.00683
Poulaillon Montbéliard 2	Centre Leclerc du Pied des Gouttes	25200	Montbéliard	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Morschwiller	2, rue de la Source	68790	Morschwiller	Boulangerie	430.201.236.00352
Poulaillon Mulhouse Dornach	176, rue de Belfort	68100	Mulhouse	Boulangerie	430.201.236.00014
Poulaillon Mulhouse Mercière	12, rue Mercière	68100	Mulhouse	Boulangerie	430.201.236.00022
Poulaillon Mulhouse Porte jeune	CC Porte Jeune - 1, Boulevard de l'Europe	68100	Mulhouse	Kiosque	430.201.236.00188
Poulaillon Mulhouse Sauvage	41, rue du Sauvage	68100	Mulhouse	Atelier	430.201.236.00196
Poulaillon Mulhouse Sauvage Plaisir	54, rue du Sauvage	68100	Mulhouse	Self	430.201.236.00600
Poulaillon Nancy Lobau	CC Auchan - 127, Boulevard Lobau	54000	Nancy	Atelier	430.201.236.00345
Poulaillon Obernai	67 Bd de l'Europe	67120	Obernai	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Obernai 2	10, Rue du Marché	67120	Obernai	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Peugeot kiosque Rixheim	48, rue de l'aérodrome	68170	Rixheim	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Peugeot kiosque Sochaux	Rue de Pontarlier	25600	Sochaux	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Pfastatt	2 Rue de la ferme	68120	Pfastatt	Boulangerie	430.201.236.00568
Poulaillon Porte d'Alsace	A36 Aire de La Porte d'Alsace	68520	Burnhaupt-le-bas	Franchise	FRANCHISE
Poulaillon Rixheim	48, rue de l'aérodrome	68170	Rixheim	Boulangerie	430.201.236.00154
Poulaillon Sélestat 1	3, allée Weistrich	67600	Selestat	Atelier	430.201.236.00261
Poulaillon Selestat 2	C.C. Leclerc - Allée Lohmuhle	67600	Selestat	Boulangerie	430.201.236.00147
Poulaillon Semecourt	Voie romaine	57210	Semecourt	Atelier	430.201.236.00212
Poulaillon Sierentz	12a Rue du Capitaine Dreyfus	68510	Sierentz	Boulangerie	430.201.236.00659
Poulaillon St-Louis	1, rue de Séville	68300	St-Louis	Atelier	430.201.236.00337
Poulaillon St-Quentin	37, rue de la Sellerie	02100	St Quentin	Atelier	430.201.236.00635
Poulaillon Strasbourg VMP	6/8 Rue du Vieux Marché aux Poissons	67000	Strasbourg	Atelier	430.201.236.00667
Poulaillon Strasbourg Francs Bourgeois	10, rue des Francs Bourgeois	67000	Strasbourg	Atelier	430.201.236.00501
Poulaillon Strasbourg Halles	24, place des Halles	67000	Strasbourg	Atelier	430.201.236.00329
Poulaillon Strasbourg Halles kiosque	24, place des Halles "Le Kiosque"	67000	Strasbourg	Kiosque	430.201.236.00311
Poulaillon Strasbourg Homme de Fer	Place de l'Homme de fer	67000	Strasbourg	Atelier	430.201.236.00253
Poulaillon Strasbourg Homme de Fer 2	Place de l'Homme de fer	67000	Strasbourg	Atelier	430.201.236.00287
Poulaillon Strasbourg Rivétoile	C.C. Rivétoile, local n°141, 3 Place Dauphiné	67100	Strasbourg	Self	430.201.236.00634
Poulaillon Wintzenheim	12 Rue Herzog - Logelbach	68124	Wintzenheim	Boulangerie	430.201.236.00642
Poulaillon Wittelsheim	8, rue du Luxembourg	68310	Wittelsheim	Boulangerie	377.744.651.00060
Poulaillon Wittenheim	Carreau Mine Anna - Oxyane village	68270	Wittenheim	Atelier	430.201.236.00170
Poulaillon Food Truck	8 rue du Luxembourg	68310	Wittelsheim	Kiosque	430.201.236.00162

## **8. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

---

---

**8.1 Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et du Groupe, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.**

### **8.1.1 Présentation des comptes sociaux**

#### **8.1.1.1 Compte de résultat**

Au 30 septembre 2024 :

Le chiffre d'affaires de la Société a atteint 6 418 k€ (+ 6,8 % par rapport à 6 009 k€ en 2023), ce chiffre étant composé des prestations Groupe aux filiales, des redevances de marques et de savoir-faire découlant des contrats de franchise.

L'excédent brut d'exploitation atteint 1 127 k€ (- 4,3 % par rapport à 1 178 k€ en 2023), ce qui ne fait pas l'objet de commentaires particuliers.

Le résultat financier est en forte baisse s'établissant à (3 286 k€) contre un résultat de 1 936 k€ en 2023 (- 269,7 %), ce qui est la conséquence de la dépréciation des titres de la société filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY, consécutivement aux effets de l'augmentation de capital social réalisée en fin d'exercice.

Le résultat courant se chiffre à 3 051 k€ (+ 34,6 % par rapport à 2 266 k€ en 2023).

Un résultat exceptionnel de 0,1 k€ en diminution de (34 k€), contre 35 k€ à l'exercice précédent.

Le résultat net est un bénéfice qui s'élève à 2 424 k€ (+ 42,3 % par rapport à 1 703 k€ en 2023) après déduction de 627 k€ d'impôt sur les sociétés.

La proposition d'affectation du résultat est détaillée dans le texte des résolutions soumises à l'assemblée générale (troisième résolution), lequel figure au paragraphe 26 « PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS » du présent rapport.

#### **8.1.1.2 Bilan**

Le total de l'actif de la société s'élève à 29 127 k€ au 30 septembre 2024 comparé à 28 290 k€ au 30 septembre 2023 (+ 3,0 %).

Le poste principal de l'actif est composé des titres de participation détenus par la société, et s'élève à 15 313 k€ au 30 septembre 2024, soit une augmentation de + 8,6 % par rapport à l'exercice précédent.

Les clients et comptes rattachés s'élèvent à 2 226 k€ au 30 septembre 2024 à comparer à 1 968 k€ au 30 septembre 2023.

Les autres créances diminuent de - 2,6 % passant de 9 794 k€ au 30 septembre 2023 à 9 542 k€ au 30 septembre 2024. La créance d'impôt sur les sociétés est de + 341 k€ du fait du solde de l'intégration fiscale. Les avances de trésorerie au Groupe diminuent et s'élèvent à 9 060 k€ au 30 septembre 2024 à comparer à 14 082 k€ au 30 septembre 2023. La provision pour dépréciation des avances de trésorerie à notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY figurant au 30 septembre 2023 pour

4 415 k€, a été intégralement reprise, consécutivement à l'augmentation de capital social par prélèvement sur les avances en compte courant.

Les disponibilités diminuent de - 47,1 % passant de 1 366 k€ au 30 septembre 2023 à 722 k€ au 30 septembre 2024.

Au niveau du passif, il est constaté que :

. Les emprunts auprès d'établissements de crédits augmentent de 99 k€ et s'élèvent à 2 204 k€ au 30 septembre 2024 contre 2 105 k€ au 30 septembre 2023. Le capital à rembourser au cours de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2024 sera de 595 k€.

. Les concours bancaires courants augmentent à 2,4 k€ au 30 septembre 2024 contre 2,0 k€ au 30 septembre 2023. Ce montant n'est pas significatif.

. Les emprunts et dettes financières diverses s'élèvent à 4 273 k€ au 30 septembre 2024 à comparer à 4 984 k€ au 30 septembre 2023. Ce poste comprend des dépôts de garantie reçus pour 5 k€ et il s'agit pour le reste d'avances de trésorerie et compte intégration fiscale des filiales du groupe (4 266 k€ au 30 septembre 2024 contre 4 977 k€ au 30 septembre 2023).

. Les dettes fournisseurs diminuent et s'établissent à 76 k€ contre 187 k€ à l'exercice précédent.

. Les dettes fiscales et sociales diminuent de 37,4 % et s'élèvent à 1 132 k€ au 30 septembre 2024.

Le poste Autres dettes quant à lui augmente à 186 k€ contre 93 k€ pour l'exercice précédent.

Le total des dettes s'élève ainsi à 7 896 k€ au 30 septembre 2024 à comparer à 9 181 k€ au 30 septembre 2023, soit une diminution de 14,0 %. Elles représentent ainsi 37,2 % des fonds propres contre 48,0 % au cours de l'exercice précédent.

## 8.1.2 Présentation des comptes consolidés

### 8.1.2.1 Bilan

L'actif du bilan consolidé s'élève à 75 348 k€ au 30 septembre 2024 à comparer à 79 477 k€ au 30 septembre 2023 (- 5,2 %). Cette diminution de 4 129 k€ s'explique par :

#### A. Une augmentation nette de 1 348 k€ de l'actif immobilisé répartie ainsi :

- Une diminution de 449 k€ des écart d'acquisition résultant des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition majorée des acquisitions de la période.
- Une augmentation nette de 2 192 k€ des actifs corporels du Groupe au titre de l'exercice qui comprend :
  - La réalisation d'investissements à hauteur de 9 440 k€, répartis par pôles d'activité :
    - Réseau de magasins 3 392 k€
    - Professionnels 5 026 k€
    - Eau 627 k€
    - Holding 395 k€
  - Des diminutions de postes pour 1 242 k€ de valeur nette comptable
  - Des dotations aux amortissements pour 6 529 k€
  - Des reprises pour 526 k€
  - Des autres variations pour 0 k€

- Les immobilisations financières ont augmenté de 3 k€ avec une diminution de 188 k€ et une augmentation de 191 k€
- Les immobilisations incorporelles ont varié de 399 k€ à la baisse, dont une diminution des postes de 156 k€, des acquisitions pour 37 k€. La variation liée aux amortissements se chiffre à 302 k€ avec une reprise de 23 k€.
- L'actif immobilisé corporel au 30 septembre 2024 se répartit à hauteur de :
  - 14 807 k€ pour le Pôle Réseau de magasins au titre des points de vente,
  - 24 207 k€ pour le Pôle Professionnel, en ce compris l'outil de production, le site de Saint Vit, le site de Wittelsheim et de Saint Loup sur Semouse,
  - 5 709 k€ pour le Pôle Eau,
  - 901 k€ pour le Pôle Holding.

Soit un total de 45 624 k€ d'éléments corporels nets.

**B. Une diminution nette à hauteur de 5 477 k€ de l'actif circulant composé principalement des postes suivants :**

- Les stocks et encours qui s'élèvent à 6 242 k€ et baissent de 8,5 % en diminution notamment des produits finis du secteur Eau,
- Les clients et comptes rattachés qui s'élèvent à 5 680 k€ et diminuent de 22,0 %,
- Les autres créances qui s'élèvent à 5 772 k€ en diminution de 6,9 %,
- Les disponibilités qui s'élèvent à 4 159 k€ en diminution de 40,8 % ceci essentiellement en raison du remboursement total des Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

16

---

Le passif du bilan consolidé au 30 septembre 2024 se répartit entre les capitaux propres, les provisions et les dettes.

Les capitaux propres totaux au 30 septembre 2024 s'élèvent à 30 087 k€ (+ 12,3 %) dont 29 871 k€ en part du Groupe (+ 12,3 %) et 216 k€ en intérêts minoritaires (+ 14,3 %).

L'augmentation des capitaux propres part du Groupe provient du résultat net part du Groupe qui s'est élevé à 3 408 k€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Les autres postes des fonds propres se détaillent comme suit :

- La prime d'émission de 10 035 k€ des parts de la filiale AU MOULIN POULAILLON et de l'augmentation de capital conséquente à la cotation en bourse sur Euronext Growth,
- Des réserves consolidées pour 10 897 k€,
- Des subventions d'investissements pour 420 k€,

Les provisions s'élèvent à 1 164 k€ (+ 13,5 %) et se composent de provisions pour retraite et engagements assimilés à hauteur de 578 k€, le solde de 585 k€ consistant en provisions pour risques et charges.

Les emprunts et dettes diverses diminuent de 6 939 k€ à 25 736 k€ (- 21,2 %) dont 8 072 k€ à moins d'un an.

La variation de 6 939 k€ s'explique par :

- La souscription de nouveaux contrats d'emprunt bancaire et de crédit-bail à hauteur de 2 862 k€, dont 1 203 k€ liés à l'investissement sur des nouveaux points de vente, 853 k€ de financement de nouveaux matériels pour les professionnels et l'eau et enfin 806 k€ pour les besoins de la holding pour les apports au Pôle Eau, le financement de l'informatique et le renouvellement du parc automobile.
- Le remboursement de la dette existante à hauteur de 8 590 k€,
- L'augmentation des découverts pour 87 k€,
- La diminution du factor pour 1 297 k€
- La diminution des autres dettes financières pour 1 k€.

Le ratio d'endettement net ressort à 71,7 % au 30 septembre 2024, en baisse par rapport au ratio de 95,7 % atteint au 30 septembre 2023.

L'évolution de l'endettement est la suivante :

	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>29 872</b>	<b>26 600</b>	<b>22 413</b>
Intérêts minoritaires	215	188	143
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>30 086</b>	<b>26 788</b>	<b>22 556</b>
<b>Dette financière long terme</b>	<b>23 189</b>	<b>28 918</b>	<b>29 731</b>
Dont part à moins d'un an	5 526	8 613	10 119
<b>Dette financière court terme</b>	<b>2 547</b>	<b>3 757</b>	<b>3 588</b>
dont factor	2 391	3 689	3 533
dont concours bancaires courants	155	68	54
dont Groupe et associés	0	1	1
<b>Total dette financière (1+2)</b>	<b>25 736</b>	<b>32 675</b>	<b>33 319</b>
<b>Trésorerie à l'actif</b>	<b>4 159</b>	<b>7 030</b>	<b>11 393</b>
<b>Endettement net</b>	<b>21 577</b>	<b>25 645</b>	<b>21 924</b>
<b>Ratio d'endettement net</b>	<b>71,7%</b>	<b>95,7%</b>	<b>97,2%</b>

### 8.1.2.2 Compte de résultat

Le tableau présente l'évolution des principaux soldes de gestion au cours des trois derniers exercices :

	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois	30/09/2022 12 mois
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>116 688</b>	<b>107 736</b>	<b>88 626</b>
Evolution	8,3%	21,6%	32,1%
<b>Excédent Brut d'Exploitation (Ebitda)</b>	<b>12 526</b>	<b>10 924</b>	<b>7 424</b>
% chiffre d'affaires	10,7%	10,1%	8,4%
Dotations nettes aux amortissements et provisions	(7 017)	(5 906)	(5 804)
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition</b>	<b>5 509</b>	<b>5 028</b>	<b>1 642</b>
% chiffre d'affaires	4,7%	4,7%	1,9%
Evolution 2022/2023	9,6%	206,2%	(12,8%)
<b>Résultat financier</b>	<b>(713)</b>	<b>(465)</b>	<b>(436)</b>
% chiffre d'affaires	(0,6%)	(0,4%)	(0,5%)
<b>Résultat courant avant IS</b>	<b>4 242</b>	<b>4 015</b>	<b>658</b>
% chiffre d'affaires	3,6%	3,7%	0,7%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé après amortissement des survaleurs</b>	<b>3 436</b>	<b>4 232</b>	<b>1 064</b>
<b>dont Résultat net part du Groupe</b>	<b>3 408</b>	<b>4 187</b>	<b>1 061</b>
% chiffre d'affaires	2,9%	3,9%	1,2%
dont Résultat net part des minoritaires	28	46	2

18

#### Chiffre d'affaires consolidé :

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, le Groupe POULAILLON a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 116 688 k€ en augmentation de 8,3 % par rapport à l'exercice clos le 30 septembre 2023 qui s'élevait à 107 736 k€.

Le chiffre d'affaires des points de vente du groupe hors franchises (55 points de vente) qui commercialisent notamment le produit phare du Groupe, la Moricette®, atteint 69 153 k€, représente 59,3 % des ventes consolidées et augmente de 9,7 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, le Groupe a ouvert 1 nouveau point de vente, et en a fermé 2.

Le chiffre d'affaires hors succursales, principalement réalisé auprès de la GMS, de la clientèle professionnelle et des franchisés, atteint 44 310 k€, et représente 38,0 % du chiffre d'affaires consolidé.

Plusieurs référencements ont été obtenus notamment pour les gammes apéritives surgelées et les gammes de sandwiches en frais.

Le chiffre d'affaires réalisé par l'eau Minérale de Velleminfroy atteint 2 730 k€, et représente 2,3 % du chiffre d'affaires consolidé.

Les obtentions de référencements se poursuivent, en France, en Europe et à travers le monde.

L'activité de holding (revenu de franchise principalement) représente 0,4 % du chiffre d'affaires consolidé avec 495 k€.

La répartition du chiffre d'affaires entre les gammes Frais et Surgelés évolue ainsi :

En k€ - Audité <b>CA Frais + Grand froid - Consolidé</b>	<b>30/09/2024</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
Total Gamme Frais	92 449	85 181	71 261
% CA CONSO	79,2%	79,1%	80,4%
Total Gamme Grand froid	24 239	22 556	17 366
% CA CONSO	20,8%	20,9%	19,6%
<b>Total Frais + Grand froid</b>	<b>116 688</b>	<b>107 736</b>	<b>88 626</b>

La répartition du chiffre d'affaires entre Réseau de magasins (BtoC) et clientèle professionnelle (BtoB) évolue ainsi :

<b>CONSO - 12 mois - millions €</b>	<b>30/09/2024</b>	<b>30/09/2023</b>	<b>30/09/2022</b>
CA BtoB (Professionnels)	43,0	41,5	35,5
% CA CONSO	36,8%	38,6%	40,1%
CA BtoC (Réseau + Franchises)	73,7	66,2	53,1
% CA CONSO	63,2%	61,4%	59,9%
<b>CA CONSO</b>	<b>116,7</b>	<b>107,7</b>	<b>88,6</b>

La répartition du chiffre d'affaires par région évolue ainsi :

On constate que la Région Est-Bourgogne représente les trois quarts du chiffre d'affaires consolidé tandis que les autres régions, Paris et Région Parisienne constituent le quart restant.

CONSOLIDÉ - 12 mois (millions €)	30/09/2024	30/09/2023	30/09/2022
<b>68 Haut-Rhin - Mulhouse</b>	<b>55,4</b>	<b>52,0</b>	<b>46,0</b>
<i>% d'évolution 68 Haut-Rhin - Mulhouse</i>	<i>6,6%</i>	<i>13,0%</i>	<i>18,2%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>47,5%</i>	<i>48,2%</i>	<i>51,9%</i>
<b>67 Bas-Rhin - Strasbourg</b>	<b>14,6</b>	<b>12,4</b>	<b>9,4</b>
<i>% d'évolution 67 Bas-Rhin - Strasbourg</i>	<i>18,2%</i>	<i>31,6%</i>	<i>35,5%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>12,6%</i>	<i>11,5%</i>	<i>10,6%</i>
<b>57 Moselle - Metz</b>	<b>6,8</b>	<b>5,8</b>	<b>4,1</b>
<i>% d'évolution 57 Moselle - Metz</i>	<i>16,9%</i>	<i>40,3%</i>	<i>52,4%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>5,8%</i>	<i>5,4%</i>	<i>4,6%</i>
<b>25 Doubs - Besançon</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>
<i>% d'évolution 25 Doubs - Besançon</i>	<i>1,5%</i>	<i>27,7%</i>	<i>48,9%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>1,9%</i>	<i>2,1%</i>	<i>2,0%</i>
<b>90 Belfort - Territoire de Belfort</b>	<b>3,7</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>
<i>% d'évolution 90 Belfort - Territoire de Belfort</i>	<i>131,4%</i>	<i>-4,7%</i>	<i>9,2%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>3,2%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,9%</i>
<b>21 Côte d'Or - Dijon</b>	<b>2,8</b>	<b>3,3</b>	<b>2,4</b>
<i>% d'évolution 21 Côte d'Or - Dijon</i>	<i>-14,3%</i>	<i>37,4%</i>	<i>59,6%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>2,4%</i>	<i>3,0%</i>	<i>2,7%</i>
<b>54 Meurthe et Moselle - Nancy</b>	<b>2,1</b>	<b>1,9</b>	<b>1,4</b>
<i>% d'évolution 54 Meurthe et Moselle - Nancy</i>	<i>11,2%</i>	<i>34,5%</i>	<i>3,7%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,6%</i>
<b>Total Région Est - Bourgogne</b>	<b>87,7</b>	<b>79,2</b>	<b>66,8</b>
<i>% d'évolution Total Région Est - Bourgogne</i>	<i>10,8%</i>	<i>18,6%</i>	<i>23,3%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>75,2%</i>	<i>73,5%</i>	<i>75,3%</i>
<b>Paris et Région Parisienne</b>	<b>10,8</b>	<b>10,9</b>	<b>8,1</b>
<i>% d'évolution Paris et Région Parisienne</i>	<i>-0,8%</i>	<i>34,9%</i>	<i>71,6%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>9,3%</i>	<i>10,1%</i>	<i>9,1%</i>
<b>Autres Régions</b>	<b>16,9</b>	<b>16,5</b>	<b>12,7</b>
<i>% d'évolution Autres Régions</i>	<i>2,9%</i>	<i>29,2%</i>	<i>70,4%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>14,5%</i>	<i>15,3%</i>	<i>14,4%</i>
<b>Export</b>	<b>1,2</b>	<b>1,2</b>	<b>1,1</b>
<i>% d'évolution Export</i>	<i>1,0%</i>	<i>15,5%</i>	<i>35,8%</i>
<i>% CA CONSO</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,1%</i>	<i>1,2%</i>
<b>Total Ventes par Régions</b>	<b>116,7</b>	<b>107,7</b>	<b>88,6</b>
<i>% d'évolution</i>	<i>8,3%</i>	<i>21,6%</i>	<i>32,1%</i>
<i>% CA CONSO Total</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>	<i>100,0%</i>

Les charges de personnel sont maîtrisées. Elles s'élèvent à 42 256 k€ au 30 septembre 2024 et augmentent de 9,5 % par rapport à l'exercice précédent alors que le chiffre d'affaires a augmenté de 8,3 %. Une participation a été calculée sur l'exercice à hauteur de 474 k€, à comparer à une participation de 782 k€ sur l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements sont en nette progression de 18,8 %, notamment du fait des acquisitions de l'exercice.

Les autres produits et charges d'exploitation s'élèvent à 23 869 k€ à comparer à 22 109 k€ sur l'exercice précédent, en hausse de 8,0 %.

Le résultat financier négatif s'élève à 713 k€, varie de 53,3 % par rapport au 30 septembre 2023. Cette hausse est due à la charge financière des emprunts de la société FRANCE ET PAUL qui est sur 12 mois sur l'exercice, alors qu'elle était sur 4 mois pour l'exercice précédent. Ce poste comprend également le coût relatif à la hausse du coût du financement avec la hausse des taux d'intérêts des banques.

Le résultat exceptionnel est positif de 278 k€, contre 1 410 k€ en 2023 et se détaille comme suit :

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 009	1 391
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 437)	(2 017)
Dotations nettes aux provisions	113	923
Reprise d'actifs EMV	520	280
Autres produits et charges exceptionnels	74	833
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>278</b>	<b>1 410</b>

21

Le résultat exceptionnel comprend notamment les valeurs nettes comptables des immobilisations sorties au cours de la période.

Au 30 septembre 2023, étaient inclus :

- Les valeurs nettes comptables des immobilisations sorties au cours de la période, y compris l'opérations de cession bail de la ligne « MANALA » impactant les produits et charges exceptionnels sur opérations de gestion à hauteur de 984 k€ chacun.
- Les autres mouvements de produits et charges exceptionnels concernent essentiellement les régularisations liées à l'entrée de périmètre de la société FRANCE ET PAUL.

### 8.1.3 Amortissements des survaleurs

Sociétés	Brut	Correction fonds commerciaux	Ecart d'acquisition bruts après correction	Amortissements et dépréciations	Net 30/09/2024	Net 30/09/2023
MFP POULAILLON SA	2 374	261	2 635	(2 218)	417	548
AU MOULIN POULAILLON SARL	3 798	3 487	7 285	(3 845)	3 440	3 649
LES CHENAIES SCI	162	-	162	(125)	37	53
POULAILLON SAINT-VIT	1 655	-	1 655	(620)	1 035	1 117
FRANCE ET PAUL SARL	108	-	108	(88)	20	31
<b>TOTAL</b>	<b>8 097</b>	<b>3 748</b>	<b>11 845</b>	<b>(6 896)</b>	<b>4 950</b>	<b>5 398</b>

### 8.1.4 Flux de trésorerie

En K€ - audités -	30/09/2024 12 mois	30/09/2023 12 mois
Marge brute d'auto financement	10 890	9 434
Variation du BFR	2 383	1 130
<b>Flux de trésorerie d'exploitation A</b>	<b>13 273</b>	<b>10 564</b>
Acquisition d'immobilisations	(8 768)	(8 246)
Dettes / acquisition d'immos corporelles	(509)	92
Cessions d'immos hors titres consolidés	1 172	1 457
Incidence variation de périmètre	-	(616)
<b>Flux de trésorerie d'investissements B</b>	<b>(8 105)</b>	<b>(7 313)</b>
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versées	(307)	-
Emission d'emprunts bancaires	1 857	2 592
Remboursements d'emprunts bancaires	(7 726)	(9 575)
Subventions reçues	213	-
Remboursement de crédit-bail	(864)	(803)
Cessions d'actions propres	-	-
<b>Flux de trésorerie de financement C</b>	<b>(6 828)</b>	<b>(7 786)</b>
<b>Variation de trésorerie A + B + C</b>	<b>(1 661)</b>	<b>(4 535)</b>
Trésorerie initiale	3 274	7 809
<b>Trésorerie finale</b>	<b>1 613</b>	<b>3 274</b>

22

Au cours de l'exercice écoulé, la marge brute d'autofinancement s'est élevée à un montant de 10 890 k€ (+ 15,4 %) portant les flux de trésorerie d'exploitation à 13 273 k€ à comparer à un montant de 10 564 k€ à l'exercice précédent.

La variation du BFR a contribué positivement aux flux de trésorerie d'exploitation au cours de l'exercice compte tenu du développement de nos activités.

Les acquisitions d'immobilisations se répartissent à hauteur de :

- 4 233 k€ pour le Pôle Professionnels/GMS,
- 3 405 k€ pour le Pôle Réseau de points de vente,
- 626 k€ pour le pôle Eau,
- 505 k€ pour les autres activités (holding et immobilier).

L'émission d'emprunt bancaire a été réalisée à hauteur d'environ

- 57,9 % par le Pôle Réseau de points de vente,
- 0,0 % par le Pôle Professionnels/GMS,
- 0,0 % par le Pôle Eau,
- 42,1 % par le holding Poulaillon SA.

Le rythme d'émission d'emprunts de l'exercice est à un niveau nécessaire à la poursuite de la croissance du Groupe, tout en ménageant le niveau d'endettement. Le montant des acquisitions d'immobilisations est supérieur à l'exercice précédent.

### 8.1.5 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des (5) cinq derniers exercices figure en Annexe 2 du présent rapport.

### 8.1.6 Résultats des filiales

SOCIETE	Forme Juridique	% INTERETS	% CONTRÔLE	SITUATION NETTE EN €	CHIFFRE D'AFFAIRES EN €	RESULTAT EN €
POULAILLON	SA	-	-	21 225 565	6 417 685	2 423 592
BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON	SA	99,96%	99,96%	5 808 270	62 405 496	1 057 248
AU MOULIN POULAILLON	SARL	99,98%	99,98%	11 026 815	68 515 013	2 050 537
POULAILLON SAINT-VIT	SA	100,00%	100,00%	2 098 056	8 333 028	514 799
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT	SARL	100,00%	100,00%	13 084	8 800	93
SOURCE DE VELLEMINFROY	SARL	43,71%	43,71%	364 421	2 000	54 939
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY	SAS	100,00%	100,00%	2 235 278	2 856 775	- 1 320 203
LES MIRABELLES 2	SCI	99,90%	99,90%	115 605	120 170	85 115
POULAILLON CONSTRUCTION	SCI	100,00%	100,00%	110 290	159 918	100 290
MORSCHWILLER CONSTRUCTION	SCI	100,00%	100,00%	69 867	109 662	59 867
VELLE	SCI	99,90%	99,90%	142 817	259 485	104 017
LES CHENAIES	SCI	100,00%	100,00%	248 160	88 286	52 501
ANDELNANS CONSTRUCTION	SCI	99,20%	99,20%	31 172	59 407	21 172
HOCHSTATT CONSTRUCTION	SCI	99,00%	99,00%	62 792	113 542	52 792
FRANCE ET PAUL	SARL	100,00%	100,00%	915 624	1 296 350	193 158

POULAILLON SA bénéficie d'un droit de vote double pour les parts sociales détenues dans la société SOURCE DE VELLEMINFROY SARL.

### 8.1.7 Activité des filiales

Concernant l'activité de nos filiales, celles-ci se détaillent de la manière suivante :

## **BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON**

Exploite les sites de production de Wittelsheim (68) et de Saint-Loup-sur-Semouse (70), son activité relève de l'industrie pour les grandes lignes de fabrication et du gros artisanat pour les autres ateliers.

Son activité s'adresse à la clientèle professionnelle, sauf pour la boulangerie-restaurant exploitée sur le site de Wittelsheim qui s'adresse à la clientèle de particuliers.

### **Informations générales complémentaires**

La société filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON (MFP) et notre société tête de Groupe, POULAILLON SA (PSA), ont été en litige, dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires, avec la société qui a donné à bail le site de MORSCHWILLER LE BAS puis de WITTELSHEIM et avec ses associés.

Les litiges entre les parties ont trouvé leur origine dans une promesse de vente consentie par les associés de la société Bailleresse et propriétaire des locaux de MORSCHWILLER LE BAS et de WITTELSHEIM, portant sur les parts sociales de cette société.

La mise en œuvre de la promesse en 2016 et en particulier la levée d'option pour l'acquisition des parts sociales de la société Bailleresse, a fait l'objet d'une longue procédure judiciaire, portant sur la revendication de la propriété de ces parts. Cette procédure a donné lieu à une décision favorable pour le groupe Poulaillon rendue par la Cour d'appel de Colmar le 17 mai 2023. Aux termes de cet arrêt, la cession des titres au profit de Poulaillon SA a été ordonnée à effet rétroactif au 29 juillet 2016. Cet arrêt est exécutoire nonobstant un pourvoi devant la Cour de cassation dont l'examen a été interjeté par la partie adverse.

Par acte sous seing privé du 14 juin 2023, les parties ont régularisé un acte de cession des titres de la société au profit de Poulaillon SA. Cette société a ainsi intégré le périmètre consolidé du Groupe POULAILLON à la clôture de l'exercice précédent celui-ci.

En accord entre la société bailleresse et la société MFP POULAILLON, ces deux sociétés étant dorénavant sous contrôle commun de la tête de Groupe, les procédures en cours relatives aux baux commerciaux ont fait l'objet progressivement d'un retrait du rôle ou d'une radiation. Les provisions et charges à payer relatives à ces litiges ont pu être reprises au cours de l'exercice précédent. L'exercice courant est dans la poursuite de l'activité de gestion immobilière.

Le Groupe POULAILLON ayant estimé avoir subi un préjudice important suite au refus des associés du bailleur d'honorer la levée de la promesse de cession de parts sociales, le Groupe a assigné les anciens associés de la société bailleresse en réparation.

C'est en septembre 2024 que les parties se sont rapprochées en médiation. Les discussions ont abouti le 11 octobre 2024 à la conclusion d'un protocole d'accord qui a permis l'indemnisation et de mettre un terme définitif à l'ensemble des litiges.

Depuis cette date, les parties sont rentrées dans un processus de résolution amiable qui s'est terminé en ce mois de janvier 2025.

Ce dossier est définitivement clos, toutes les procédures étant éteintes ou en voie d'extinction. La propriété du site de Wittelsheim et de l'ancien site de Morschwiller sont à présent définitivement acquises au Groupe Poulaillon suite à la cession des parts sociales du 14 juin 2023.

Le Groupe s'estime rempli de ses droits.

## **AU MOULIN POULAILLON**

Exploite le réseau de magasin du Groupe. Ce sont 54 points de vente en propre (le 55<sup>ème</sup> étant exploité par la filiale MFP) qui se déclinent autour de quatre typologies de magasins, à savoir :

- . Les boulangeries, au nombre de 25,
- . Les ateliers de cuisson, au nombre de 24,
- . Les Kiosques au nombre de 5.
- . Le Food Truck (hébergé au siège social) au nombre de 1.

## **POULAILLON SAINT VIT**

Exploite le site de fabrication de Saint-Vit (25), anciennement 365 Matins. L'activité est industrielle de par la ligne de fabrication qui dessert le site de Wittelsheim. Des travaux d'extension ont été réceptionnés au cours de l'exercice précédent, qui ont permis l'installation d'une nouvelle ligne de Moricette® ainsi qu'une nouvelle chambre froide et un espace de stockage positif et négatif.

## **TOMBLAINE DEVELOPPEMENT**

Est une filiale sans activité qui initialement devait créer un point de vente.

## **SOURCE DE VELLEMINFROY**

Est propriétaire du site historique de Velleminfroy (70), ce qui comprend le foncier, le bâti, le musée, le restaurant et les puits.

25

---

## **EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY**

Exploite le site industriel des Eaux minérales (70), c'est-à-dire la ligne d'embouteillage d'eau. Ce site est situé à 1,5 km du site historique. Cette filiale est en charge de la production, l'embouteillage et de la commercialisation de l'activité eau.

## **LES MIRABELLES 2**

Société civile immobilière, est propriétaire du terrain et du bâti du 15 rue des Pays Bas, à proximité du site de production de Wittelsheim (68). Les locaux sont donnés à bail à POULAILLON SA, ceux-ci étant à usage de dépôt pour l'ensemble des besoins du Groupe.

## **POULAILLON CONTRUCTION**

Société civile immobilière qui a édifié le site de Rixheim (68), impasse de l'aérodrome. Il s'agit d'une boulangerie-restaurant donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.

## **MORSCHWILLER CONSTRUCTION**

Société civile immobilière qui a édifié le site de Morschwiller le Bas (68), zone de l'arche. Il s'agit d'une boulangerie-restaurant donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.



## **VELLE**

Société civile immobilière qui a édifié le site de production et d'embouteillage d'eau (70). Il s'agit de locaux industriels et de bureaux donnés à bail à la société Eaux Minérales de Velleminfroy.

## **LES CHENAIES**

Société civile immobilière, propriétaire du terrain et du bâti à l'entrée de la rue du Luxembourg à Wittelsheim (68), à proximité du site de production. Les locaux sont donnés à bail à POULAILLON SA, ils sont à usage de dépôt pour l'ensemble des besoins du Groupe.

## **ANDELNANS CONSTRUCTION**

Société civile immobilière qui a acquis le site d'Andelnans (90) – Route de Montbéliard. Il s'agit d'une boulangerie-restaurant donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON jusqu'au 31 mars 2024 suite au transfert du magasin dans un local plus grand.

## **HOCHSTATT CONSTRUCTION**

Société civile immobilière qui a édifié le site de Hochstatt (68), rue du Zouave. Il s'agit d'une boulangerie-restaurant donnée à bail à AU MOULIN POULAILLON.

## **FRANCE ET PAUL**

Société à responsabilité limitée dédiée exclusivement aux sites de production du Groupe notamment le site de Wittelsheim (68), rue du Luxembourg (11 500 m<sup>2</sup>) ainsi que l'ancien site de production de Morschwiller-le-bas (68) qui est une friche.

## 8.1.8 Tableau des filiales et participations au 30 septembre 2024 – Périmètre de consolidation et situation nette

La liste des sociétés consolidées au 30 septembre 2024 est la suivante :

Sociétés	Type	Siège social	SIRET	% d'intérêt		Méthode de consolidation	
				30.09.2024	30.09.2023	30.09.2024	30.09.2023
POULAILLON	SA	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	49331143500025	Mère	Mère	IG	IG
BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON	SA	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	37774465100060	99,96%	99,96%	IG	IG
AU MOULIN POULAILLON	SARL	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	43020123600162	99,98%	99,98%	IG	IG
POULAILLON CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	53827524900018	100,00%	100,00%	IG	IG
LES MIRABELLES 2	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	38762931400023	99,90%	99,90%	IG	IG
MORSCHWILLER CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	80520794100016	100,00%	100,00%	IG	IG
TOMBLAINE DEVELOPPEMENT	SARL	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	80482406800014	100,00%	100,00%	IG	IG
SOURCE DE VELLEMINFROY	SARL	Route de la Creuse, 70240 VELLEMINFROY	50851274600019	43,71%	43,71%	IG	IG
EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY	SAS	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	81072741200019	100,00%	100,00%	IG	IG
POULAILLON SAINT VIT	SA	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	50534917500040	100,00%	100,00%	IG	IG
VELLE	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	81089798300013	99,90%	99,90%	IG	IG
HOCHSTATT CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	82830564900018	100,00%	100,00%	IG	IG
LES CHENAIES	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	41515322000025	100,00%	100,00%	IG	IG
ANDELANS CONSTRUCTION	SCI	28 Rue de Valdoie, 68200 MULHOUSE	38340894500020	99,20%	99,20%	IG	IG
FRANCE ET PAUL	SARL	8 Rue du Luxembourg, 68310 WITTELSHEIM	48009374900038	100,00%	100,00%	IG	IG

IG : intégration globale

Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice écoulé.

### 8.2 Dans la mesure nécessaire à la compréhension de l'évolution des affaires, des résultats ou de la situation de la Société et du Groupe, présentation des indicateurs clés de performance de nature financière et, le cas échéant, de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe, notamment des informations relatives aux questions d'environnement et de personnel

Cette partie est traitée tout au long du rapport et ne fait pas l'objet de commentaires spécifiques.

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter au présent rapport, ainsi qu'à la Déclaration de Performance Extra-Financière de la Société.

## 9. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE ET LE GROUPE SONT CONFRONTES

### 9.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société et le Groupe sont confrontés

#### 9.1.1 Provisions pour risques et charges

	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite et engagements assimilés	Total
<b>Valeurs au 30/09/2023</b>	<b>425</b>	<b>600</b>	<b>1 026</b>
Dotations	308	44	352
Reprises consommées	(148)	(66)	(214)
Reprises non consommées	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Valeurs au 30/09/2024</b>	<b>585</b>	<b>578</b>	<b>1 164</b>

La Société n'a pas de risque de taux significatif à l'endettement externe.

#### 9.1.2 Provisions pour litiges

Les provisions pour risques et charges concernent principalement des litiges en cours avec des salariés et les cartes de fidélité.

#### 9.1.3 Risques liés aux fluctuations des matières premières

Le principal poste d'achats du Groupe en volume est la farine, dont le blé représente environ 70% du coût. Les cours du blé, comme ceux des produits nécessaires à l'élaboration des recettes du Groupe, ont beaucoup fluctué au cours de l'exercice précédent, notamment du fait de la guerre sur le sol ukrainien. Les prix ont atteint des records en 2023, et bien qu'ils restent à des niveaux élevés, il a pu être constaté que ceux-ci sont désormais à la baisse. Le marché étant néanmoins très sensible, il est apporté une attention particulière à l'évolution de l'ensemble des indices.

#### 9.1.4 Risques liés aux fournisseurs

Le Groupe a recours au minimum à deux fournisseurs sélectionnés par produits en fonction de leur aptitude à répondre aux attentes du Groupe notamment de sécurité alimentaire, de qualité des produits, de conditions commerciales, de capacité logistique et de solidité financière.

Les achats se répartissent entre les matières premières, les emballages, et les services.

Le risque lié aux fournisseurs existe essentiellement en termes de rupture de stocks ou de retard de livraison, mais demeure limité, dans la mesure où le Groupe compte au moins deux fournisseurs dans chaque matière essentielle à ses approvisionnements et mène des relations de long terme avec eux.

### 9.1.5 Risques liés aux investissements et aux diversifications du Groupe

Les investissements du Groupe portent principalement sur l’outil de production, sur son réseau de points de vente et sur des investissements de diversification.

Le Groupe évalue régulièrement le niveau de ressources financières nécessaires à engager pour mener les investissements nécessaires à sa croissance et à l’enrichissement de son offre.

La diversification dans l’eau minérale de la source de Velleminfroy est complémentaire des activités historiques et des clients actuels du Groupe en produits de boulangerie.

Le chiffre d’affaires et le retour sur investissements attendus sont constatés dans un délai plus long que prévu, mais le Groupe reste optimiste sur le développement de l’eau.

Le Groupe est attentif à ce que les diversifications envisagées n’obèrent ni la progression de son activité de boulangerie et de restauration rapide, ni sa capacité de financement ou sa structure financière.

### 9.1.6 Risques liés à la sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une préoccupation importante pour le Groupe. Les axes sur lesquels il porte son effort sont notamment :

- La sélection des fournisseurs avec la mise en place d’une traçabilité des produits,
- Les contrôles Qualité,
- La conception du site industriel de Wittelsheim et l’équipement des lignes en détecteurs à métaux, l’extension à tous les sites de production,
- Les sécurités nécessaires pour le maintien de la chaîne du froid et des ressources en énergie,
- Les formations hygiène, sécurité, sur les postes de travail,
- La gestion des déchets.

Le Groupe ne relève d’aucun agrément sanitaire. Si besoin, toute procédure est en place pour obtenir un agrément sur une partie spécifique de l’activité.

Le Groupe fait pratiquer régulièrement des contrôles analytiques appropriés par des laboratoires externes.

La norme IFS – International Food Standard a été obtenue pour le site de production de Wittelsheim (68) et de Saint-Loup sur Semouse (70) en novembre 2017 et a été renouvelée pour les deux sites. L’obtention de cette norme internationale contribue à faciliter l’ouverture de nouveaux marchés en France et à l’international. Les sites de Velleminfroy et de Saint-Vit ont également obtenu le renouvellement de cette certification.

## 10. PRISE DE PARTICIPATION SIGNIFICATIVE ET PRISE DE CONTROLE

---

Il n’y a pas de prise de participation ou prise de contrôle à signaler au cours de l’exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

## 11. ALIENATION D' ACTIONS EN VUE DE METTRE FIN A DES PARTICIPATIONS CROISEES

Aucune aliénation d'action n'a été faite en vue de mettre fin à des participations croisées, le Groupe n'étant pas concerné par des participations croisées.

## 12. OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (art. L.225-211 du code de commerce)

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous informons que la société POULLAILLON a réalisé, au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice écoulé	0
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice écoulé	0,00 €
Frais de négociation	-
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	-
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice écoulé	0,00 €
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice écoulé	-
Nombre d'actions utilisées au cours de l'exercice écoulé	-
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la société au 30 septembre 2024	-
Pourcentage de capital auto-détenu au 30 septembre 2024	0,00%
Valeur nette comptable des actions propres au 30 septembre 2024	-
Valeur nominale des actions propres au 30 septembre 2024	0,00 €
Valeur de marché des actions propres au 30 septembre 2024	0,00 €

30

Nous vous rappelons que la société disposait jusqu'au 13 novembre 2018 d'un contrat de liquidité avec INVEST SECURITIES qui a été dénoncé le 4 septembre 2018 en considération du fait que le marché des actions disponibles à la cotation sur Euronext Growth est suffisamment liquide. Cette dénonciation a fait l'objet d'un communiqué de presse du Groupe.

A ce jour, la Société ne dispose pas d'un contrat de liquidité.

## 13. AUTOCONTROLE

La société n'est pas concernée par une situation d'autocontrôle.

## 14. IDENTITE DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES (ART. L.233-7 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

DETENTIONS	CAPITAL		DROITS DE VOTE AFFECTATION DES RESULTATS		DROITS DE VOTE AUTRES	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Monsieur Paul POULAILLON	1 219 520	23,86%	2 119 220	26,13%	28 220	0,35%
Succession de Madame Marie-France POULAILLON	1 203 720	23,55%	2 102 220	25,92%	13 620	0,17%
Monsieur Fabien POULAILLON	734 190	14,36%	1 335 090	16,46%	3 424 890	42,22%
Madame Magali POULAILLON	748 830	14,65%	1 349 730	16,64%	3 439 530	42,41%
<b>Fondateurs dirigeants</b>	<b>3 906 260</b>	<b>76,43%</b>	<b>6 906 260</b>	<b>85,15%</b>	<b>6 906 260</b>	<b>85,15%</b>
Flottant coté sur Euronext Growth	1 204 859	23,57%	1 204 859	14,85%	1 204 859	14,85%
<b>Total</b>	<b>5 111 119</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 111 119</b>	<b>100,00%</b>	<b>8 111 119</b>	<b>100,00%</b>

Aucune action n'est auto détenue à la clôture de l'exercice.

Droits de vote exerçables en Assemblée générale : L'article 15 des statuts, dispose que « Le droit de vote attaché aux actions démembrées appartient au nu-proprétaire pour toutes les décisions collectives ordinaires et extraordinaires, à l'exception des décisions concernant l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier ».

Il existe des droits de vote double pour les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans (article 13 des statuts).

31

## 15. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL DE LA SOCIETE AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE (art. L.225-102 du code de commerce)

A la connaissance de la Société, à la date de clôture de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du code de commerce, est égale à zéro.

## 16. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Il est précisé qu'aucune opération d'attribution d'actions ou d'option d'achat ou de souscription d'actions réservée au personnel salarié de la Société n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

## 17. INFORMATIONS FISCALES

### 17.1 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

En application des dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts supportés par la société s'élèvent

à un montant global de 152 747 euros correspondant à une quote-part des loyers de véhicules de tourisme pris en location.

### 17.2 Montants globaux des frais généraux réintégrés

En application des dispositions de l'article 223 quinquies du code général des impôts, nous portons à votre connaissance les dépenses suivantes visées à l'article 39-5 dudit code :

Néant

### 17.3 Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rendons compte du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents, du montant des revenus distribués au titre de ces mêmes exercices éligibles à l'abattement de quarante pour cent (40%) mentionné au 2° du 3 de l'article 158 dudit code, ainsi que de celui des revenus distribués non éligibles à cet abattement :

	Dividendes mis en distribution	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2° du Code général des impôts
Exercice clos le 30 septembre 2023	306 667,14 €	306 667,14 €	Néant
Exercice clos le 30 septembre 2022	Néant	Néant	Néant
Exercice clos le 30 septembre 2021	Néant	Néant	Néant

## 18. DELAI DE PAIEMENT DES CLIENTS ET FOURNISSEURS (ART. L.441-14 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L.441-14 du code de commerce, vous trouverez ci-dessous les tableaux récapitulants les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients.

### PSA factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en K€)

	(A) Tranches de retard de paiement					TOTAL	
	0 JOURS	1 A 30 JOURS	31 A 60 JOURS	61 A 90 JOURS	91 ET PLUS		
Montant total des factures concernées (T.T.C.)	14	22	-	0	0	15	50
Montant total achat exercice H.T.							1 845
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T.)	0,74%	1,17%	-	-0,01%	-0,01%	0,81%	2,70%
Montant total C.A. exercice							
Pourcentage du C.A. de l'exercice (H.T.)							

© Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal : Courant 30 jours décade - TRANSPORTEURS 30 jours date de facture - Courant de 45 à 60 jours
--	---

33

### PSA factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en K€)

	(A) Tranches de retard de paiement					TOTAL	
	0 JOURS	1 A 30 JOURS	31 A 60 JOURS	61 A 90 JOURS	91 ET PLUS		
Montant total des factures concernées (T.T.C.)	979	56	30	0	-	1 065	
Montant total achat exercice							-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (H.T.)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Montant total C.A. exercice							7 274
Pourcentage du C.A. de l'exercice (H.T.)	13,46%	0,77%	0,41%	0,00%	0,00%	0,00%	14,64%

(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal)

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal : Courant 30 jours décade - AUTRES de 45 à 60 jours
--	---

## **19. PRETS INTERENTREPRISES (ART. L.511-6, 3BIS AL 2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER)**

---

---

Aucun prêt interentreprises n'a été signé ou mis en place par la société POULAILLON SA ou l'une de ses filiales. En revanche, il a été signé une convention de trésorerie pour le Groupe POULAILLON, dont POULAILLON SA a la gestion.

## **20. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES HAUTS CADRES NON DIRIGEANTS OU LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES**

---

---

Nous n'avons pas à notre connaissance d'opérations réalisées par les dirigeants, les hauts cadres non dirigeants ou les personnes qui leur sont étroitement liées avec notre Société.

## **21. INFORMATION SUR LES RISQUES DE MARCHE**

---

---

### **21.1 Risque Actions**

POULAILLON n'a pas procédé à des investissements en actions.

### **21.2 Risque de taux d'intérêts**

La société n'a pas d'endettement externe à taux variable.

### **21.3 Risque de change**

La Société n'est pas soumise au risque de change compte tenu de son activité encore peu significative à l'international, à l'achat ou à la vente.

## **22. INFORMATIONS DE NATURE EXTRA FINANCIERE**

---

---

Le Groupe est soumis à la rédaction de la « Déclaration de Performance Extra-Financière » (DPEF) qui a été établie en même temps que les comptes annuels du Groupe POULAILLON.

La Déclaration de Performance Extra-Financière est un document distinct du présent rapport de gestion arrêté au 30 septembre 2024.

## 23. INFORMATIONS SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

---

---

Nous vous rendons compte au sein de la présente section des informations sur le gouvernement d'entreprise requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce, à savoir :

- Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société (appartenant ou non au groupe) durant l'exercice par chaque mandataire social ;
- Mention des conventions intervenues, directement ou indirectement, entre (i) d'une part et selon le cas, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, de la SA, et, (ii) d'autre part, une société dont la SA possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital (sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) ;
- Tableau récapitulatif des délégations (de compétences et de pouvoirs) en cours de validité, accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

### 23.1.1 Liste des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 1° du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des Administrateurs, dont le Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués.

#### Administration de la Société

##### **Président**

Monsieur **Paul POULAILLON**, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2026, Administrateur de POULAILLON SA.

Président Directeur Général de sa BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON  
Gérant de SARL SOURCE DE VELLEMINFROY  
Représente POULAILLON SA Président de SAS EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY  
Représentant permanent de la Présidente POULAILLON SA, Administratrice de la société SA POULAILLON SAINT-VIT  
Administrateur de la société SA POULAILLON SAINT-VIT  
Gérant de SCI LA SOURCE (hors groupe)  
Gérant de SCI LES MIRABELLES 2  
Gérant de SCI VELLE  
Gérant de SCCV LES JARDINS DU PRE DES SAULES (hors groupe)  
Président de MAINTENANCE ENTRETIEN PROFESSIONNELS PRIVÉS (hors Groupe)  
Président de SAS MARGUERITE (hors Groupe)  
Président de SAS LES JARDINS DE VALDOIE (hors Groupe)

## Directeur Général

Monsieur **Fabien POULAILLON**, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2026, Administrateur de POULAILLON SA.

Directeur Général Délégué de SA BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON  
Président, Directeur Général et administrateur de SA POULAILLON SAINT-VIT  
Gérant de SCI ANDELNANS CONSTRUCTION  
Gérant de SCI JULEO EVATOM (hors groupe)  
Gérant de SCI HOCHSTATT CONSTRUCTION  
Gérant de SCI LES CHENAIES  
Gérant de SCI ILLZACH Z3F CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérant de SCI SAINT VIT CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérant de SCI BURNHAUPT CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérant de SCI LOULOUTE CONSTRUCTION (hors groupe)  
Co-Gérant de SCI LES JARDINS DE DELLE (hors Groupe)  
Gérant de SCI STRASBOURG VMP CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérant de SCI LAMPERTHEIM CONSTRUCTION (hors Groupe)

## Directeur Général Délégué

Madame **Magali POULAILLON**, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2026, Administrateur de POULAILLON SA.

Administrateur de SA BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON  
Gérante de SARL AU MOULIN POULAILLON  
Gérante de SARL TOMBLAINE DEVELOPPEMENT  
Administrateur de SA POULAILLON SAINT-VIT  
Gérante de SCI POULAILLON CONSTRUCTION  
Gérante de SCI MORSCHWILLER CONSTRUCTION  
Gérante de SCI KINGERSHEIM CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérante de SCI MITTELBRONN CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérante de SCI ENSISHEIM CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérante de SCI SIERENTZ ZH CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Gérante de SCI VESOUL CONSTRUCTION (hors Groupe)  
Co-Gérante de SCI LES JARDINS DE DELLE (hors Groupe)  
Gérante de FRANCE ET PAUL

## Directeur Général Délégué

Madame **Marie-France POULAILLON**, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2026, Administrateur de POULAILLON SA.

Directeur Général Délégué de SA BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON  
Gérante de SCI LA SOURCE (hors groupe)

Pour mémoire, Madame Marie-France POULAILLON est décédée le 16 août 2024, ce qui a entraîné *de facto* la cessation de ses fonctions pour les mandats susvisés.

## Administrateurs

Monsieur **Jules NESCI**, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2024, Administrateur de POULAILLON SA

Madame **Eva POULAILLON**, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 30 septembre 2025, Administrateur de POULAILLON SA.

### **23.1.2 Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention n'est intervenue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Nous vous rappelons que ne sont pas visées par cette disposition du Code de commerce, les conventions susvisées portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

### **23.1.3 Délégations en matière d'augmentation de capital**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de commerce, vous trouverez en Annexe 3 du présent rapport un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

37

## **24. CONVENTIONS REGLEMENTEES**

---

Nous vous invitons à prendre connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions ou engagements visés par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce librement disponible sur le site internet de la Société.

## **25. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

---

### Premier Commissaire aux Comptes

Titulaire Monsieur Jean FOLTZER, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Suppléant La société AUDITEX REVISEURS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

### Second Commissaire aux Comptes

Titulaire La société FIBA SAS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Suppléant La société Groupe FIBA SA, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Nous vous indiquons que les sociétés FIBA SAS et Groupe FIBA SA ont été nommées co-commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant par l'assemblée générale annuelle mixte du 30 mars 2021.

### Troisième Commissaire aux Comptes

Titulaire La société Expertise Comptable et Audit (« ECA ») SAS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Suppléant Monsieur Philippe BRUGNOT, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Nous vous indiquons que la société Expertise Comptable et Audit SAS (« ECA ») et Monsieur Philippe BRUGNOT ont été nommés co-commissaires aux comptes respectivement titulaire et suppléant par l'assemblée générale annuelle mixte du 30 mars 2021.

\*  
\* \*

**ANNEXE 2***Tableau des résultats de la Société au cours des 5 derniers exercices***TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES**

Code de Commerce - Article R 225-102

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	30/09/2023	30/09/2024
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	5 111 119	5 111 119	5 111 119	5 111 119	5 111 119
Nombre d'actions ordinaires existantes	5 111 119	5 111 119	5 111 119	5 111 119	5 111 119
Nombre d'actions à dividendes prioritaires existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par convention d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	4 596 653	4 603 162	6 261 391	6 008 910	6 417 685
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 354 696	1 241 913	2 341 691	3 934 028	4 129 155
Impôts sur les bénéfices	437 966	309 837	621 330	597 305	627 224
Participations des salariés au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 186 364	- 1 175 941	- 132 567	1 703 263	2 423 592
Résultat distribué	-	-	-	306 667	408 890
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,18	0,24	0,46	0,77	0,81
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,04	- 0,23	- 0,03	0,33	0,47
Dividende distribué à chaque action	-	-	-	0,06	0,08
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	45	46	45	47	46
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 635 996	1 862 590	1 901 748	1 961 660	2 191 619
Montant des sommes versées au titres des avantages sociaux de l'exercice	648 279	688 214	772 179	771 863	826 342

### ANNEXE 3

## **TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINES DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L.225-129-1 et L.225-129-2**

**SYNTHESE DE LEUR UTILISATION AU 30 SEPTEMBRE 2024**  
Code de Commerce - Article L.225-37-4 3°

OBJET DE LA RESOLUTION	SOURCE	DUREE ET EXPIRATION DE L'AUTORISATION	MONTANT MAXIMUM POUVANT ETRE EMIS	UTILISATION DE L'AUTORISATION EXERCICE 2023/2024
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société	AGE du 26/03/2024 8ème résolution	26 mois 26/05/2026	1.000.000 € au titre des augmentations de capital en numéraire susceptibles d'être réalisées en vertu des 8ème, 9ème et 10ème résolutions par voie d'émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes autres valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société  15 000 000 € au titre du montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des 8ème, 9ème et 10ème résolutions	NEANT
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public, à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier	AGE du 26/03/2024 9ème résolution	26 mois 26/05/2026	1.000.000 € au titre des augmentations de capital en numéraire  15.000.000 € au titre du montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis	NEANT
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée à au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	AGE du 26/03/2024 10ème résolution	26 mois 26/05/2026	1.000.000 € au titre des augmentations de capital en numéraire  15.000.000 € au titre du montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis	NEANT
Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices	AGE du 26/03/2024 12ème résolution	26 mois 26/05/2026	5.000.000 €	NEANT

40



**POUAILLON**

Société Anonyme au capital de 5 111 119 euros  
Siège social : 8 rue du Luxembourg  
68310 WITTELSHEIM  
493 311 435 RCS MULHOUSE

\*\*\*\*\*

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS**

(Art. R225-88 du Code de commerce)

Je soussigné : **NOM**.....  
**Prénoms**.....  
**Adresse**.....  
.....  
**Adresse électronique**.....

**Propriétaire de ..... ACTION(S) de la société POUAILLON**

demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée générale mixte du **25 mars 2025**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code de commerce sur les sociétés commerciales au format suivant :

- papier
- fichiers électroniques à l'adresse mail indiquée ci-dessus

Fait à ....., le.....

Signature

**NOTA :** Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code de commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.